



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur et Madame SCHIERLING - HENRION** demeurant à 4000 Liège, Avenue Blondin 44 boite 41.

Le terrain concerné est situé à 4130 Esneux, rue de Limoges 69 et cadastré division 2, section A, n°498R5.

La demande vise les travaux suivants : **construction d'une nouvelle maison d'habitation et d'un cabinet médical** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- *un recul compris entre 5 et 10m devrait être respecté par rapport aux limites parcellaires latérales ;*
- *l'emprise bâtie devrait être de maximum 100m² (majorés de 5% de la superficie constructible de la parcelle supérieure à 1000m²) ;*
- *le niveau existant du terrain ne devrait pas être modifié dans les zones de recul minimum latérales ;*
- *l'accès carrossable à la voirie devrait présenter une rampe maximum de 4% sur les cinq premiers mètres à partir de l'alignement ;*
- *la hauteur sous gouttière du mur gouttereau du volume principal devrait être égale à maximum 7m ;*
- *les toitures plate ne sont admise, sur les volumes secondaires, que comme élément de jonction ou d'articulation entre deux ou plusieurs volumes à toiture à versants ou comme élément d'intégration au terrain (toiture-terrasses, volumes enterrés ou semi-enterrés...) ;*
- *les toitures plates de plus de 15m² sont aménagées en toiture-terrasse ou toiture végétale ;*
- *le bardage en bois devrait être de teinte naturelle ;*
- *la tôle ondulée ne fait pas partie des matériaux de toiture autorisés pour les versants dont la surface est inférieure à 100m².*

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 25 janvier 2024 au 08 février 2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be